Syndicat National FORCE OUVRIERE des Lycées et Collèges
6, rue Gaston Lauriau 93 513 Montreuil Cedex
Tél. : 01 56 93 22 44 – Fax : 01 56 93 22 42
www.fo-snfolc.fr
snfolc.national@fo-fnecfp.fr

Montreuil, le 12 avril 2011

Communiqué

Aucun AED au chômage.
Maintien de tous les postes !
Tous les contrats doivent être renouvelés avant les congés

Dans le cadre de la loi de finances, le ministère procède à la suppression de 800 ETP d'assistants d'éducation, ce qui se traduirait par plus d'un millier d'AED au chômage dans les écoles comme les établissements du second degré.

Le ministère décline les suppressions par académie en fonction des impératifs comptables de la LOLF (loi organique des lois de finances), l'objectif étant de permettre aux rectorats et au ministère de boucler leur budget 2011.
Ce millier d'emplois supprimé s'ajoute aux 16 000 fermetures de postes prévues pour la rentrée 2011 !
Le SNFOLC engage la bataille à tous les niveaux pour le maintien de ces 1000 AED comme il le fait contre les 16000 fermetures de postes.
Les AED personnels les plus précaires, dont les contrats sont révisables chaque année, servent donc de variable d'ajustement budgétaire.
Nous n'acceptons que des centaines et des centaines d'AED soient jetés au chômage, au nom de la réduction des déficits publics.
Les AED sont indispensables au bon fonctionnement des établissements secondaires, qui manquent cruellement de surveillants. Ces suppressions de postes d'assistants d'éducation aggraveraient les conditions de travail de tous les personnels et mettraient en péril la sécurité des élèves.

Alors que depuis des semaines les personnels considèrent que la rentrée sera impossible, alors qu'ils sont opposés aux suppressions de postes et que les grèves, les délégations et les manifestations auprès des inspections académiques, des rectorats et du ministère se sont multipliées, le ministère et les rectorats en organisant le licenciement de centaines d'AED rendent la situation encore plus intenable.

Plutôt que de licencier des centaines d'AED, le ministère serait bien inspiré de garantir le respect de leurs droits et de leur proposer un véritable plan de formation et la prise en compte de leurs années de service pour l'accès aux concours de la fonction publique pour tous ceux qui veulent y être intégrés.

Le SNFOLC demande audience à tous les niveaux pour exiger des chefs d'établissements, des rectorats et du ministère l'annulation de ces licenciements.

Le SNFOLC place cette question à l'ordre du jour de la réunion syndicale qui aura lieu dans l'établissement.

Réunion le

en salle

L'heure mensuelle d'information syndicale est un droit pour tous les personnels, titulaires et non titulaires.